



REGLEMENT DE L'APPEL D'OFFRES CLIPP 2022-2025

Annonceur : Comité Lapin Interprofessionnel pour la Promotion des Produits (CLIPP), 7 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris. Tel : 01 45 22 63 76

Objet : Evaluation d'une campagne de promotion de la viande de lapin en France et en Allemagne. Au titre de la campagne, pourront être mis en place de l'achat d'espace, des actions points de vente (France et Allemagne), des actions événementielles (Allemagne), des actions de relations presse et d'influence, des actions envers la RHD.

Pays cibles : France et Allemagne

Date et durée du marché : 3 ans à compter de mars 2022

Quantité ou étendue globale : 75 000 euros HT

1. Conditions de la compétition

- Cette mise en compétition est relative à un programme simple sous financement européen (Règlement 1144/2014), proposé dans le cadre de l'appel à proposition 2021 de la Commission Européenne. La commission rendra ses décisions courant octobre 2021. L'exécution du programme devra faire l'objet de la conclusion d'un contrat entre FranceAgriMer et le CLIPP, ce dans un délai de 90 jours après la notification de la décision de la Commission. En cas de refus de cofinancement ou si le contrat entre le CLIPP et FranceAgriMer ne peut être signé, l'appel d'offres pourra être déclaré caduc.
- Langue de soumission : français
- Cette mise en compétition n'est pas rémunérée : aucune indemnisation n'a été prévue pour les sociétés admises à présenter une offre et dont l'offre n'aura pas été retenue.
- Le budget global pour les 3 années de la campagne s'élève au maximum à 75 000 € HT, incluant les honoraires de l'agence.
- Les dépenses ne pourront être engagées qu'après signature d'un devis détaillé et la signature d'un contrat entre le CLIPP et l'agence retenue.
- Les études et informations contenues dans le cahier des charges remis aux candidats sélectionnés devront rester strictement confidentielles et ne pas être utilisées par les agences pour d'autres clients en raison du caractère institutionnel de ces données.

- Les agences souhaitant proposer leur candidature doivent impérativement disposer d'un relais sur chacun des marchés visés et être en capacité de démontrer leur expertise sur chacun des marchés : bureau, filiale, agence partenaire...
- Les candidats admis à présenter une offre devront proposer une recommandation détaillée globale et par pays.
- La recommandation, proposée par les agences retenues, devra comporter les éléments suivants :
 - Une recommandation méthodologique
 - Les outils et mesures proposées
 - Le calendrier de mise en œuvre
 - Un budget détaillé

2. Présélection

Une phase de pré-sélection permettra au CLIPP de retenir 4 agences au maximum admises à présenter une offre.

Les agences devront fournir un dossier avec toutes les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature datée et signée, confirmant l'acceptation des conditions de participation à la compétition.
- Une déclaration sur l'honneur du candidat, dûment datée et signée, spécifiant la liste des prestations similaires fournies au cours des trois dernières années pouvant présenter un conflit d'intérêt avec la filière lapin. Le candidat indiquera le montant, la date et le nom du client public ou privé dans le respect des obligations éventuelles de confidentialité.
- Une note de présentation du candidat indiquant notamment la description des structures de l'entreprise, son chiffre d'affaires et sa marge brute, ainsi que l'évolution de ses effectifs sur les 3 derniers exercices et l'organisation de l'agence sur les marchés ciblés.
- Une liste de références pertinentes acquises pour des campagnes permettant au CLIPP de vérifier l'adéquation entre ses besoins et l'offre de prestations des agences (cf. critères de pré-sélection).
- Une déclaration sur l'honneur du ou des candidats (en cas de groupement), dûment datée et signée par le candidat, pour justifier de: a) avoir satisfait aux obligations fiscales et sociales; b) ne pas avoir fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du code du travail; c) ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce; d) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du code de commerce, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger; e) ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché.

Critères de pré-sélection des candidatures (sur 100 points)

Le CLIPP examinera les candidatures et sélectionnera les organismes pouvant présenter une offre sur les critères suivants :

- Pertinence des références : 25 points
- Connaissance des procédures d'évaluation communautaires : 25 points
- Connaissance des 2 marchés concernés : 25 points
- Niveau d'expérience de l'équipe : 25 points

3. Sélection

Les agences souhaitant participer à l'appel d'offre doivent envoyer leur dossier contenant l'ensemble des pièces demandées (cf. 2 Pré-sélection) par mail (emilie.gillet@clipp.asso.fr) ou par courrier en recommandé avec accusé de réception ou déposées contre remise d'un accusé au CLIPP 7 rue du Faubourg Poissonnière 75009 PARIS, au plus tard le 15 décembre 2021 à 17h. Tout dossier de candidature reçu après la date limite de réception ne sera pas pris en compte. L'agence devra s'assurer de la bonne remise du dossier de candidature avant la date limite.

Les agences pré-sélectionnées seront admises à présenter une offre et seront auditionnées pour une présentation orale.

Critères de sélection de l'offre (sur 100 points)

La Commission Communication examinera les offres des candidats retenus sur les critères suivants :

- Recommandation méthodologique 30 points
- Outils et mesures 30 points
- Calendrier de mise en œuvre 20 points
- Allocation du budget 20 points

4. Calendrier

- Publication de l'appel d'offre en ligne sur le site <http://www.strategies.fr/competitions-transferts> le 26 octobre 2021
- Parution dans le magazine Stratégies le 28 octobre 2021
- Publication de l'appel d'offre en ligne sur le site <https://simap.ted.europa.eu/fr> le 29 octobre
- Date limite de dépôt de candidature le **15 décembre 2021 avant 17h**
- **Pré-sélection des candidats le 16 décembre 2021**
- Remise du cahier des charges le 17 décembre 2021
- Présentation des offres par les agences semaine du 24 janvier 2022 (à confirmer)